Envoyé en préfecture le 05/12/2023
Reçu en préfecture le 05/12/2023
Publié le
ID : 067-216700732-20231205-D3011202304-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 novembre 2023

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres qui ont assisté à la séance : 22

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :
M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, Conseillers municipaux

Absents excusés :
Pascal HELDE donne pouvoir à Daniel BROCKER
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK
Yann VILARDELL donne pouvoir à Éric BRUNSTEIN

Absents :

8. Affaires sociales -Solidarité – Espaces Verts – Fleurissement – Décorations de Noël

RAPPORTEUR : Mme Sylvie LIGNER

8.1. Fête de Noël des Aînés : fixation valeur bon cadeau 2023

DELIBERATION D30112023/04

Chaque année, un colis de Noël est remis aux personnes de 80 ans et plus qui ne peuvent être présentes à la fête des Aînés.
Compte tenu de l'inflation galopante de ces derniers mois, il est proposé de remplacer les colis par des bons d'achats valables dans tous les commerces de Châtenois, du 10 décembre 2023 au 30 septembre 2024.
Lors de l'épidémie de COVID19, les bons avaient été très appréciés par les Aînés et les commerçants.

Des colis seront cependant distribués aux Aînés de la Maison de Retraite du Badbronn.

Les modalités de distribution des bons et colis pour les plus de 80 ans restent inchangées auprès de nos Aînés.

Envoyé en préfecture le 05/12/2023
Reçu en préfecture le 05/12/2023
Publié le
ID : 067-216700732-20231205-D3011202304-DE

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
AUTORISE le Maire à délivrer des bons d'achat d'une valeur de 30 €, valables du 10 décembre 2023 au 30 septembre 2024, à faire valoir auprès des commerçants de Châtenois.
PRECISE que ces bons d'achat seront pris en charge sur le BP 2024 sur présentation d'une facture établie par le commerçant.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 05 décembre 2023

Luc ADONETH
Le Maire,

MAIRIE DE CHÂTENOIS
Bas-Rhin

Daniel BROCKER
Le secrétaire de séance,